

Question 20 :

- Q1) Pour un développeur privé qui présentera plusieurs projets (avec plusieurs partenaires communautaires et autochtones) dans le cadre de l'appel d'offres, au nom d'entités légales à être créées ultérieurement, quelles sont les exigences en terme de formulaire d'inscription?
- Q-2) Est-ce que le développeur qui s'inscrit en son nom seul, sera autorisé à soumettre plusieurs propositions avec différents partenaires communautaires, autochtones et privés au nom d'entités légales à être créées?
- Q-3) Est-ce plutôt le partenaire communautaire ou autochtone qui doit s'inscrire?

Réponse 20 :

- R-1) Un développeur privé qui présentera plusieurs projets avec plusieurs partenaires communautaires et autochtones dans le cadre de l'appel d'offres, peut s'inscrire en son nom seul en complétant un seul formulaire d'inscription.
- R-2) Tenant compte que les entités légales qui soumissionneront ne sont pas nécessairement créées au moment de déposer le formulaire d'inscription, un développeur qui s'inscrit en son nom seul sera autorisé à soumettre plusieurs propositions avec différents partenaires communautaires, autochtones et privés.
- R-3) Dans un tel contexte, le partenaire communautaire ou autochtone n'est pas tenu de s'inscrire dans la mesure où il s'associe à un développeur déjà inscrit.